



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 2 décembre 2024 à 19 h et à laquelle :

Sont présents(es) : M. Richard Belhumeur, Maire
M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1
M. Richard Dion, Conseiller au poste 2
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3
Mme Élyse Fafard, Conseillère au poste 4
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des 22 octobre, 4 et 18 novembre 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Calendrier des séances ordinaires de 2025
5. Offre de service pour la diffusion des séances du conseil
6. Nouvel horaire du bureau municipal
7. Divulgence des intérêts pécuniaires des élus
8. Nomination du vérificateur des états financiers 2024
9. Acquisition d'une licence SyGEM-Élection
10. Demande de Mme Luce Arbour, 231, rue Vadnais, Saint-Cuthbert – Décret 673-2023
11. Règlement numéro 359 sur la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
12. Règlement numéro 291-2 modifiant le règlement numéro 291 intitulé « Règlement concernant la gestion contractuelle »
13. Renouvellement de mandat pour les services de procureurs devant la Cour municipale de M.R.C. de D'Autray
14. Demande de la Table de l'Histoire des Noirs de Lanaudière

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Glissement de terrain au 1940 rang York

TRANSPORT ROUTIER

16. Programme d'aide à la voirie locale - Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

17. Remplacement de ponceaux des routes Bélanger et Gonzague-Brizard -
Devis et plans pour appel d'offres

18. Demande d'autorisation de passage pour la Course à relais de l'école
secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry

HYGIÈNE DU MILIEU

19. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) -
Modernisation de l'usine d'eau potable - Phase II

20. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), volet 1.1 -
Offre de service

21. Recommandation de paiement et décompte pour les travaux de
modernisation de l'usine d'eau potable

LOISIRS ET CULTURE

22. Aréna Joannie Rochette - Intérêt pour un partenariat

23. Adoption des comptes

24. Période de questions

25. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-12-2024

Il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Vincent Bergeron et
résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du
jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 01. Aucune question n'est posée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 22 OCTOBRE, 4 ET 18 NOVEMBRE 2024

02-12-2024

Il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par Mme Élyse Fafard et
résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les
procès-verbaux des séances du 22 octobre 2024 et des 4 et 18
novembre 2024 avec dispense de les lire puisque les membres du conseil
en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2025

03-12-2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que
le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de
ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure
de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M.
Sylvain Toupin et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert pour 2025. Ces séances se tiendront le lundi et débuterons à 19 h, au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier :

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 8 septembre
- 6 octobre
- 10 novembre
- 1^{er} décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

5. OFFRE DE SERVICE POUR LA DIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL

04-12-2024

Il est proposé par Richard Dion, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'offre de service de CTRB pour les diffusions en direct des séances du conseil municipal au coût de 150 \$ (av. tx.) par séance.

Adoptée à l'unanimité.

6. NOUVEL HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

05-12-2024

Il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE l'horaire ci-après soit adopté relativement à l'ouverture au public du bureau municipal :

- Du lundi au jeudi inclusivement : de 9h à 12h et de 13h à 16h30
- Le vendredi : de 9h à 12h

Adoptée à l'unanimité.

7. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et greffier-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

8. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DES ÉTATS FINANCIERS 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 966 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert doit nommer un vérificateur externe membre de l'*Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

06-12-2024

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme *Yvan Gaudet, CPA*, à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

9. ACQUISITION D'UNE LICENCE SYGEM-ÉLECTION

07-12-2024

CONSIDÉRANT QUE le logiciel de gestion de la liste électorale Perfas n'est plus supporté par PG Solutions inc.;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions inc. a fait une offre de service afin de migrer vers SyGEM - Élections, le nouveau logiciel de gestion des listes électorales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Élyse Fafard, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'offre de service de PG Solutions inc. pour l'acquisition et l'installation du logiciel SyGEM - Élections au prix tel que décrit :

- Intégration, activation et formation à 1 925,00 \$ (av. tx.);
- Service de soutien technique à 550,00 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

10. DEMANDE DE MME LUCE ARBOUR, 231, RUE VADNAIS, SAINT-CUTHBERT – DÉCRET 673-2023

08-12-2024

CONSIDÉRANT la demande de Mme Luce Arbour concernant la propriété située au 231, rue Vadnais, Saint-Cuthbert;

CONSIDÉRANT les lots 4 263 405, 4 263 409 et 4 263 779 du cadastre du Québec sur lesquels est érigé le 231, rue Vadnais;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'admissibilité au *Programme d'assistance financière lors de sinistres – Pluies abondante et vents violents survenus les 9 et 10 août 2024, dans des municipalités du Québec* du ministère de la Sécurité publique du Québec, portant le numéro de dossier 48275;

CONSIDÉRANT le décret gouvernemental portant le numéro 673-2023 dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

CONSIDÉRANT que la conclusion du ministère de la Sécurité publique est de verser à la propriétaire une allocation de départ;

CONSIDÉRANT que cette allocation de départ est conditionnelle à ce que la Municipalité s'engage à acquérir le terrain pour la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT que cette acquisition aura lieu une fois la démolition ou le déplacement de la résidence par la propriétaire sur un autre terrain et de tous les autres biens situés sur son terrain incluant leurs fondations, en conformité avec les exigences du ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal s'engage à faire l'acquisition des lots 4 263 405, 4 263 409 et 4 263 779 du cadastre du Québec, libres de toute créance, pour la somme nominale de 1 \$ une fois la démolition ou le déplacement de la résidence par la propriétaire sur un autre terrain et de tous les autres biens situés sur son terrain incluant leurs fondations, conformément aux exigences du ministère de la Sécurité publique;

QU'au moment jugé opportun par la direction générale, M^e Madly Laporte, notaire, soit chargée de la préparation de l'acte translatif de propriété inhérent à cette transaction;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à :

- Mme Luce Arbour;
- M. Édouard Dufour, agent de la gestion financière, ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité.

11. **RÈGLEMENT NUMÉRO 359 SUR LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL**

09-12-2024

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 359 sur la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail a été adopté par résolution de ce conseil le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au règlement numéro 359 a été dûment donné à la séance du 9 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le règlement numéro 359 sur la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail.

Adoptée à l'unanimité.

12. RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 291 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE »

10-12-2024

ATTENDU QUE le règlement numéro 291 concernant la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité de Saint-Cuthbert le 9 avril 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « CM »);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33) a été sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance extraordinaire du 18 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le règlement numéro 291-2 modifiant le règlement numéro 291 intitulé « Règlement concernant la gestion contractuelle » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

13. RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR LES SERVICES DE PROCUREURS DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE M.R.C. DE D'AUTRAY

11-12-2024

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

QUE la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 180,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

14. **DEMANDE DE LA TABLE DE L'HISTOIRE DES NOIRS DE LANAUDIÈRE**

12-12-2024

CONSIDÉRANT QUE la Table de de l'Histoire des Noirs de Lanaudière organise une série d'événements qui se tiendront du 1^{er} au 28 février 2025 dans les différentes villes de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE sous le thème « Célébrons la culture noire, imaginons l'avenir ensemble », les événements de février 2025 ont pour

objectif de mettre en lumière l'impact positif considérable des personnes noires sur notre collectivité en célébrant la diversité de notre héritage culturel;

CONSIDÉRANT QUE le programme proposé est varié et stimulant, comprenant notamment : des présentations par des conférenciers, des galeries d'art mettant en avant des créations artistiques, des représentations scéniques, des sessions éducatives interactives ainsi qu'une multitude d'autres projets captivants;

CONSIDÉRANT QUE ces séries d'événements offrent une opportunité unique de découvrir, d'apprendre et de célébrer ensemble la richesse de notre société multiculturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Élyse Fafard, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert mobilisera les citoyens de sa communauté à participer activement aux différentes activités du Mois de l'Histoire des Noirs en février 2025 que ce soit par l'organisation d'activités culturelles, de conférences ou la publication d'une déclaration lors des réunions du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. GLISSEMENT DE TERRAIN AU 1940 RANG YORK

13-12-2024

CONSIDÉRANT QU'un risque de glissement de terrain est imminent au 1940 rang York, à la suite de la tempête Debby survenue le 9 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique exige que la municipalité mandate une firme employant un ingénieur spécialisé en géotechnique afin de proposer une solution pour sécuriser la résidence et la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à accepter le plus bas soumissionnaire pour l'étude géotechnique du talus au 1940 rang York à Saint-Cuthbert;

QUE M. Larry Drapeau est autorisé à signer toute la documentation nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT ROUTIER

16. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

14-12-2024

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Dion, appuyée par Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert approuve les dépenses d'un montant de 62 112,39 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

17. REMPLACEMENT DE PONCEAUX DES ROUTES BÉLANGER ET GONZAGUE-BRIZARD - DEVIS ET PLANS POUR APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la tempête Debby a gravement endommagé les routes Bélanger et Gonzague-Brizard le 9 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au *Programme général d'assistance financière lors de sinistre* du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour l'appel d'offres ont été conçus et rédigés par M. Stéphane Allard, ingénieur à la MRC de D'Autray;

15-12-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les documents d'appel d'offres pour le remplacement de ponceaux pour les routes Bélanger et Gonzague-Brizard;

QUE le conseil autorise la diffusion des documents d'appel d'offres sur le *Système électronique d'appel d'offres* du gouvernement du Québec (SEAO).

Adoptée à l'unanimité.

18. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA COURSE À RELAIS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY

16-12-2024

Il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par Mme Élyse Fafard et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le passage sur son territoire les 20 et 21 mai 2025 de la Course à relais organisée par l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry à Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE DU MILIEU

19. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) - MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE - PHASE II

17-12-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adoptée à l'unanimité.

20. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU), VOLET 1.1 - OFFRE DE SERVICE

18-12-2024

CONSIDÉRANT QUE la conception des plans pour la deuxième phase de modernisation de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le PRIMEAU peut couvrir les dépenses de la conception des plans, des études et des autorisations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la firme de génie-conseil *Équipe Laurence inc.* a fait une offre de services, au montant de 9 600 \$ (av. tx.) pour les tâches suivantes :

- Justifications techniques, estimation et négociation avec le ministère;
- Montage financier, coordination des documents à joindre à la demande et préparation du formulaire sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de la firme de génie-conseil Équipe Laurence inc. pour la préparation et le dépôt de la demande d'aide financière pour la conception des plans de la deuxième phase de la modernisation de l'usine d'eau potable dans le PRIMEAU volet 1.1.

QUE M. Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier, est autorisé à remplir et signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

21. RECOMMANDATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE

19-12-2024

CONSIDÉRANT les travaux de construction d'une nouvelle réserve dans le cadre de la modernisation de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Entreprises Philippe Denis inc. (Les) a soumis une demande de paiement pour les travaux effectués jusqu'au 11 novembre 2024 au montant de 175 273,92 \$ (av. tx.);

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, M. Olivier Quevillon-Charbonneau, approuve ladite demande de paiement en appliquant une retenue de 17 527,39 \$ (av. tx.) conformément au devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Élyse Fafard et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un montant de 181 369,07 \$ (tx. incl.), conformément à la recommandation de M. Olivier Quevillon-Charbonneau, ing.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

22. ARÉNA JOANNIE ROCHETTE - INTÉRÊT POUR UN PARTENARIAT

20-12-2024

CONSIDÉRANT QUE la ville de Berthierville a présenté un projet de partenariat à ses municipalités voisines concernant l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert a été sollicitée afin de devenir partenaire au sein d'une régie intermunicipale pour la gestion des installations de ladite aréna;

CONSIDÉRANT le nombre peu élevé d'utilisateurs de l'aréna Joannie Rochette en provenance de Saint-Cuthbert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert informe la ville de Berthierville qu'il ne compte pas adhérer au projet tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

23. ADOPTION DES COMPTES

21-12-2024

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes figurant sur la liste des comptes numéro 2024-12 au montant de 433 921,97 \$ et autorise le Maire, M. Richard Belhumeur, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 30 et se termine à 19 h 32.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

22-12-2024

Il est proposé par M. Vincent Bergeron et résolu que la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, maire

Larry Drapeau, directeur
général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 2^e jour du mois de décembre 2024.

Larry Drapeau

Directeur général et greffier-
trésorier